



un particulier peut il vendre et déclarer un produit de sa conce

Par **filoujo**, le **10/09/2008** à **07:29**

Bonjour,

Professeur des écoles auprès d'enfants en difficulté scolaire, j'ai été conduit , pour mon travail, à créer des jeux de lecture. (fabrication maison...) Ces jeux ont attiré l'attention d'un certain nombre de mes collègues qui souhaitent que je leur en fournisse. Ils sont prêts à en acheter, je suis prêt à leur en fabriquer et à leur vendre mais voilà : ils ont besoin d'une facture pour justificatif de comptabilité. Ma question est donc la suivante :

En tant que particulier, ai-je le droit de fabriquer et vendre un tel type de produit, en fournissant un document faisant foi de facture (pour ensuite déclarer ce revenu supplémentaire dans mes revenus imposables ...) ?

Si oui, tant mieux !

Si non : j'ai bien songé à la création d'une société mais les frais engendrés (cotisations sociales par exemple) seront très nettement supérieurs aux bénéfices produits.

J'ai également songé à la création d'une association type loi 1901 ...

Mais une telle association ne doit pas avoir pour finalité l'obtention de bénéfices, si minimes soient-ils ?...

Que me conseillez-vous ?

En espérant avoir été suffisamment clair, je vous remercie à l'avance.